Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260605-DEL20260605_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260605-06

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Amaëlle BOURDOULOUS, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN,

Absents avec procurations : M. Patrick SALAÜN a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, M. Yohann LE LÉER a donné procuration à Mme Sonia LE THAO,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 1er juin 2026 Date d'affichage : le 1er juin 2026

****

Délibération n°20260605-06 : Vente aux Enchères de l'ancienne Tondeuse Autoportée ISEKI

Référence nomenclature n°1.4

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux la possibilité de vendre aux enchères la tondeuse autoportée IZEKI.

La reprise proposée par l'entreprise est actuellement inférieure à l'estimation de la commune.

Aussi M. le Maire propose de la mettre en vente sur les sites des enchères des collectivités au prix de 15 000 €. Si celle-ci ne trouve pas preneurs alors la commune envisagera de négocier la reprise lors de l'achat de la nouvelle tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE la vente de la tondeuse autoportée IZEKI au prix de 15 000 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre la vente aux enchères sur les sites prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU